Éditorial

Autor(en): **Clémençon, Patrick**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **83 (2011)**

Heft 4

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,

A l'heure où bon nombre de démocraties titubent entre ploutocratie et technocratie, où les gouvernements vacillent entre bureaucratie et corpocratie, et où les tramways zurichois, par exemple, appartiennent de facto à la Bank of New York par la grâce du Cross Border Leasing[1], il n'est pas vain de rappeler, comme le dit si bien Edgar Morin, que «la ville ne peut être laissée au libre jeu des promoteurs, des constructeurs, des technocrates, des politiciens déculturés, au sein d'un marché voué au profit maximal. (…) Penser la ville, c'est penser l'habitant ou plutôt la pluralité des habitants»[2].

Penser la ville, anticiper sur les modes d'habitation en devenir et tenter d'esquisser les contours du bien vivre sur le mode de la solidarité plutôt que de la concurrence, telles ont été les grandes précoccupations à l'ordre du jour lors du 3e Forum des coopératives d'habitation suisses (pp. 23-25) et des 16e Journées du logement de Granges (pp. 27-28).

Elu récemment à la vice-présidence de l'ASH, Francis-Michel Meyrat s'est engagé au service du logement d'utilité publique depuis une bonne vingtaine d'années (interview pp. 4-7). Un peu esseulé dans les hautes sphères de l'association, il bat le rappel des troupes et souhaite que les Romands occupent mieux le terrain dans les instances «nationales» du mouvement, histoire de mieux représenter les besoins et les spécificités des coopératives d'habitation et autres fondations de logements romands. Car derrière chaque mot pèse toute une culture – comment traduiriez-vous le fameux «Wohngenossenschaft Schweiz» de la nouvelle appellation de l'ASH?

Si la tonique chronique vagabonde de Jacques Cuttat nous balade en France (p. 22), un vivifiant reportage d'Ulrich Heyden nous emmène sur les rives de la Volga (pp. 16-20), pour nous faire découvrir comment fonctionnent les collectifs d'autogestion et les coopératives d'habitation dans la vaste Russie après la chute de l'Empire. Un joli contraste avec la très belle réalisation de la Fondation Pro Habitat à Lausanne (pp. 8-15).

Avec les meilleurs vœux de la rédaction pour 2012, et à bientôt, pour suivre les actualités sur www.habitation.ch

Patrick Clémençon

[1] Le Cross Boarder Leasing est un leasing transfrontalier permettant par exemple à une ville de vendre une partie de ses infrastructures (trams, canalisations d'eau…) pour une durée déterminée à un investisseur étranger et de la relouer pour la même période. L'investisseur (ici la Bank of New York) déclare ces dépenses comme investissement à l'étranger et économise des impôts, alors que la ville (Zurich) en touche une partie comme provision. Quant aux banques, elles encaissent au passage de confortables taxes sur les transactions…

[2] Edgar Morin, *La Voie,* Ed. Fayard 2011, p. 196.